

CONSULTATION

POUR 3 LOTS DE TRAVAUX

2 septembre 2022

1. PRESENTATION DE L'AGENCE DU CLIMAT

L'agence du climat sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a été fondée en 2021 pour contribuer à accélérer le déploiement du plan climat de l'Eurométropole et les politiques associées des 33 communes qui la composent. Sa gouvernance repose sur 4 collèges : l'Eurométropole et les communes, les acteurs institutionnels, les acteurs associatifs et représentants de citoyens, les acteurs économiques.

L'agence assure un rôle d'animation territoriale dans le champ de la transition écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique. Son action repose notamment sur la connaissance du territoire, la mesure de la transition, l'accompagnement des acteurs, leur mise en réseau et la sensibilisation de tous les publics à la protection de l'environnement. Elle a pour objet de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans une perspective de lutte contre le changement climatique ; l'adaptation au changement climatique ; la transition écologique et énergétique ; la protection de la nature et de l'environnement et la préservation des ressources naturelles ; les principes d'une existence soutenable, conjuguant aspects environnementaux, sociaux (santé et expositions aux polluants, qualité de vie liée à l'environnement direct) et économiques.

2. PRESENTATION DES LOCAUX

L'agence du climat a emménagé dans ses locaux au 2 avenue de la Forêt-Noire à Strasbourg, au 1^{er} étage. Les locaux représentent une superficie d'environ 288 m², organisés autour d'un espace accueil, de 7 bureaux, d'une salle de réunion, d'une cuisine, d'un espace repas et de sanitaires (voir le plan).

L'agence du climat souhaite faire réaliser des travaux d'aménagement des locaux :

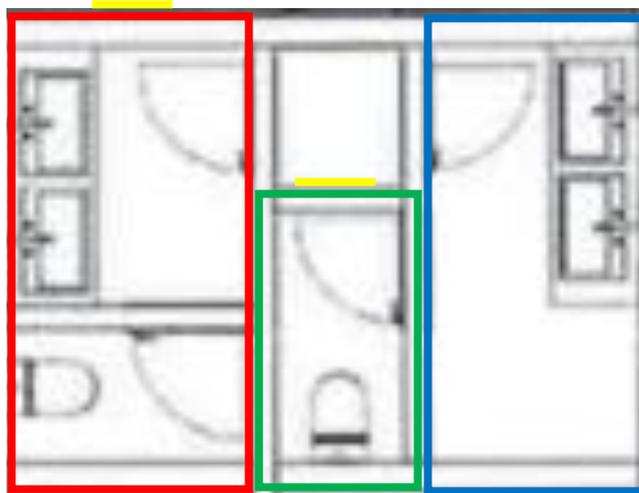
- En aménageant 2 box individuels dans le plus grand bureau
- En modifiant les sanitaires afin de pouvoir être accessibles aux personnes à mobilité réduite et en ajoutant une douche
- En installant une nouvelle cuisine à la place de l'ancienne

4. MODIFICATION SANITAIRES PMR + DOUCHE

Modifications des blocs sanitaires actuels hommes/femmes pour la mise en place d'un WC sanitaire avec accessibilité PMR dans l'espace féminin, et mise en place d'une douche, impliquant :

- Ouverture côté couloir pour l'accès aux sanitaires femmes/PMR + condamnation de la porte actuelle
- Remplacement des toilettes pour accès PMR + installation d'une barre de relevage murale
- Pose d'un lavabo d'angle
- Condamnation de la porte d'accès actuelle aux sanitaires hommes
- Modification des canalisations sanitaires pour permettre installation d'une douche
- Remplacement meuble vasque + rangement
- Ouverture dans le sas d'entrée pour la mise en place de la porte d'accès à la douche
- Installation bac et système de douche 80x80

Ces travaux et modifications impliquent également la peinture des canalisations apparentes et des blocs de portes, le remplacement du carrelage au sol ainsi que de la faïence murale, et les modifications électriques nécessaires correspondant à l'installation demandée.



- En rouge : le WC féminin devient féminin avec accessibilité PMR
- En bleu : le sanitaire masculin est réaménagé avec installation d'un WC à la place des urinoirs
- En vert : l'ancien WC masculin devient une douche
- En jaune : 2 nouvelles portes à créer

5. MODIFICATION CUISINE

Enlèvement de la totalité du mobilier de cuisine actuelle ainsi que du sol et du lave-vaisselle pour la mise en place :

- Élément bas avec 3 blocs tiroirs
- Élément bas sous évier avec porte et étagère
- Colonne avec rangement + 2 niches ouvertes pour micro-ondes
- Élément haut avec 2 portes et étagères
- Plan de travail avec plaque de cuisson existante
- Installation nouvel évier
- Remplacement du lave-vaisselle (classe énergie C ou mieux)
- Eventuellement : espace mange-debout

Cette refonte de l'espace cuisine implique également le remplacement des sols, la peinture de l'ensemble des murs de la pièce ainsi que la modification des circuits électriques actuels nécessaires aux modifications demandées.



6. DELAIS DE REALISATION

Les travaux seront réalisés et facturés avant la fin du mois de novembre 2022. Les entreprises intéressées peuvent se positionner sur un lot unique si elles le souhaitent.

7. TRANSMISSION DES PROPOSITIONS ET CONTACT

Pour toute question, vous pouvez appeler l'agence du climat au 03 69 24 82 82.

Les locaux sont accessibles aux horaires d'ouverture de l'agence (9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h30) pour toute visite permettant la préparation d'une proposition.

Les propositions de réalisation des travaux sont à transmettre à l'agence du climat **avant le 12 septembre à 12h00**, à l'adresse mail : contact@agenceduclimat-strasbourg.eu